

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le deux (2) octobre 2018 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures une (20h01), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

18-10-163

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes payés et à payer – Bordereau # 2018-09-25;
 - 4.2 Adoption du budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2019;
 - 4.3 Adoption du budget de la Régie Intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'exercice financier 2019;
 - 4.4 Demande d'aide financière au Fonds de développement rural – Nommer un responsable;
 - 4.5 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Demande de paiement;
 - 4.6 Décompte progressif # 2 – Pavages Maska inc. – Travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Dépôt – États comparatifs;
 - 5.3 Adoption du règlement no 310-2-18 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Hugues;
 - 5.4 Avis de motion - Règlement no 325-2-18 relatif à la sécurité incendie;
 - 5.5 Présentation et dépôt du projet de règlement no 325-2-18 relatif à la sécurité incendie.
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
 - 6.1 Contrats employés de déneigement - Saison 2018-2019;
 - 6.2 Émondage parc Onil Crépeau.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure #DM-2018-08;
 - 7.2 Demande de PIIA-2018-09;
 - 7.3 Nomination d'un nouveau membre.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Projet d'agriculture communautaire « Les Citadins Jardinier » - Demande d'appui;
 - 8.2 Villes et municipalités contre le radon – Campagne de sensibilisation;
 - 8.3 Journée mondiale de l'enfance – La grande semaine des tout-petits 2018 – Proclamation;
 - 8.4 Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet – Demande d'appui financier;
 - 8.5 Centraide Richelieu-Yamaska – Demande de participation financière.
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :**
 - 9.1 Aucun point

2 octobre 2018

10. IMMEUBLES :

10.1 Aucun point

11. VARIA :

12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

18-10-164

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

18-10-165

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER –
BORDEREAU # 2018-09-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2018-09-25 des comptes payés et à payer au montant de 533 640,73\$ pour le mois de septembre 2018, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois d'août 2018 au montant de 17 102,94\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 659 356,67\$.

ADOPTÉE

18-10-166

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2019**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2019, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

18-10-167

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu

Que ce conseil adopte le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour l'exercice financier 2019, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

2 octobre 2018

ADOPTÉE

18-10-168

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – NOMMER UN RESPONSABLE

Considérant qu'il y a lieu de faire l'achat et l'installation de filets au terrain de balles afin de sécuriser le futur site des patinoires et du chalet qui devraient être en opération à l'automne 2019;

Considérant qu'une demande d'aide financière, pour ce projet, sera déposée auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'un responsable pour le dépôt de la demande doit être nommé par résolution;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Nathaly Gosselin, responsable du dépôt de la demande d'aide financière auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour ce projet.

ADOPTÉE

18-10-169

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – DEMANDE DE PAIEMENT

Considérant les travaux de pavage effectués sur la rue Gagnon;

Considérant la lettre de confirmation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, datée du 20 juillet 2018, accordant une aide financière de 18 000 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Gagnon pour un montant subventionné de 18 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Gagnon dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

18-10-170

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 – PAVAGES MASKA INC. – TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU 2^E RANG ET DE LA RUE GAGNON

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 28 septembre 2018, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte #2 au montant de 1 044 544,47 (taxes incluses) à la firme Pavages Maska inc., concernant les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue Gagnon.

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par M. Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, les états comparatifs pour la période se terminant au 30 septembre 2018.

18-10-171

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 310-2-18 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE par le projet de loi 155, l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après « *Loi sur l'éthique* ») a été modifié pour obliger les municipalités (et MRC) à prévoir, dans le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, des règles « *d'après-mandat* » similaires à celles que l'on retrouve pour les élus et entrera en vigueur le 19 octobre 2018;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Michaël Bernier qui a également présenté et déposé le projet de règlement lors de la séance du 4 septembre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 20 septembre 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

Article 1.

L'annexe « a » du règlement # 310-12 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant après la règle 8 la règle suivante :

RÈGLE 9 – Règles d'après-mandat

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

*1- Le directeur général et secrétaire trésorier et son adjoint;
« d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité. »*

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2 octobre 2018

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 325-2-18 RELATIF À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Avis de motion est donné par le conseiller Michaël Bernier, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure, le Règlement no 325-2-18 relatif à la sécurité incendie.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 325-2-18 RELATIF À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Il est, par la présente, déposé par Michaël Bernier, conseiller, le projet du règlement numéro 325-2-18, relatif à la sécurité incendie.

Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil.

18-10-172

CONTRATS EMPLOYÉS DE DÉNEIGEMENT - SAISON 2018-2019

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale ou en leur absence, leur substitut, à signer les contrats pour l'engagement de Monsieur Pierre Gendron à titre de préposé au déneigement pour la saison 2018-2019, ainsi que Monsieur Nicolas Boudreau et Monsieur Charles Turgeon comme substitués.

Les contrats seront rédigés conformément aux discussions intervenues entre les membres du conseil et la directrice générale.

ADOPTÉE

18-10-173

ÉMONDAGE PARC ONIL CRÉPEAU

Considérant qu'il est nécessaire de faire effectuer certains travaux d'élagage et de taille d'arbres dans le parc Onil Crépeau;

Considérant les soumissions reçues de deux entreprises pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Services d'Arbres de la Sablonnière inc. le plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

18-10-174

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2018-08

Demande de dérogation mineure relative à la marge latérale d'un bâtiment accessoire à une résidence unifamiliale située au 1669, 4e Rang, lot numéro 2 707 847 ainsi qu'à celle d'une écurie située au 1663, 4e Rang, lot 2 707 216 voisin du lot 2 707 847.

Dans le but de procéder à un échange de terrain à superficie égale nécessitant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, cette demande de dérogation consiste à autoriser des marges latérales inférieures à ce qui est prescrit par la réglementation pour les deux bâtiments déjà existants sur les lots 2 707 847 et 2 707 216.

Considérant que le demandeur souhaite reconfigurer son aire de droits acquis en procédant à un échange de lots à superficies égales de 792,2 m² chacun;

Considérant que la reconfiguration des lots engendrait une non-conformité au niveau des marges latérales de deux bâtiments existants;

2 octobre 2018

Considérant qu'en vertu des articles 7.2.1.3 et 7.4.1 du règlement de zonage no.269-06, la distance minimale à respecter entre un bâtiment accessoire résidentiel et la ligne de propriété latérale est de deux (2) mètres et que la distance latérale minimale pour un bâtiment accessoire agricole est de cinq (5) mètres;

Considérant que les marges de recul latérales projetées pour les deux bâtiments sont de 1 mètre chacune;

Considérant que la dérogation mineure est de 1 mètre pour le bâtiment situé sur le lot 2 707 847 et de 4 mètres pour le bâtiment situé sur le lot 2 707 216;

Considérant que le demandeur est actuellement propriétaire des deux lots visés par la présente demande;

Considérant qu'aucun préjudice sérieux ne serait créé aux propriétés voisines;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil autorise la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

La conseillère Ginette Daviau et le conseiller Michaël Bernier, ayant un intérêt dans le prochain dossier se retirent des délibérations.

18-10-175

DEMANDE DE PIIA-2018-09

Considérant que la propriétaire du lot 4 218 613 situé à l'intersection des rues Saint-Jacques et Notre-Dame, souhaite y construire une résidence unifamiliale isolée.

Considérant que ce lot est situé dans la zone 101 et que la construction d'un nouveau bâtiment principal est une intervention assujettie au règlement no 249-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que les plans de construction déposés lors de la demande semblent respecter les critères d'analyse et qu'ils ne contreviennent pas à d'autres articles de la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu que le conseil autorise la présente demande relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

La conseillère Ginette Daviau et le conseiller Michaël Bernier reprennent leur siège.

2 octobre 2018

18-10-176

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CCU

Considérant que le conseiller Michaël Bernier est membre du Comité consultatif d'urbanisme depuis près de 5 ans;

Considérant que Monsieur Bernier désire se retirer du Comité;

Considérant que le conseil doit nommer un autre conseiller pour siéger au sein de ce comité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer le conseiller Simon Valcourt, membre du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement du conseiller Michaël Bernier.

ADOPTÉE

18-10-177

PROJET D'AGRICULTURE COMMUNAUTAIRE « LES CITADINS JARDINENT » DEMANDE D'APPUI

Considérant que le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) invite la Municipalité de Saint-Hugues à appuyer et à participer à son projet d'agriculture communautaire;

Considérant le succès du projet « Les citoyens jardinent » qui s'est tenu en 2017-2018 auprès de municipalités maskoutaines;

Considérant que le projet d'agriculture communautaire tel que décrit par le CCCPEM permettrait, avec l'aide d'un chargé de projet, de mobiliser la Municipalité, les citoyens et les organismes afin de créer des projets à l'image de Saint-Hugues qui rencontrent les objectifs suivants :

- Apprendre aux citoyens les bases de l'agriculture écologique;
- Sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement;
- Valoriser l'autonomie alimentaire et l'agriculture de proximité;
- Intégrer des principes de saine alimentation et de bonnes habitudes de vie;
- Développer la solidarité et l'entraide communautaire;

Considérant que le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au projet d'agriculture communautaire du Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

ADOPTÉE

18-10-178

VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Considérant que l'Association pulmonaire du Québec invite la Municipalité de Saint-Hugues à rejoindre la Campagne Municipalités contre le radon dont plusieurs villes, à ce jour, ont déjà emboité le pas;

Considérant que le radon est la 2e cause de cancer du poumon après le tabagisme;

Considérant que cette campagne vise à sensibiliser les citoyens à ce risque surnois qu'est le radon;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues participe à la « Campagne Municipalités contre le radon 2018 » de l'Association pulmonaire du Québec et s'engage à sensibiliser et faire de la prévention auprès de la population en matière de lutte au radon.

ADOPTÉE

2 octobre 2018

18-10-179

**JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE
DES TOUT-PETITS 2018 – PROCLAMATION**

Considérant que, le 20 novembre, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la Journée mondiale de l'enfance;

Considérant la Politique de la famille et de développement social qui, par ses objectifs, valorise l'éducation et ce, dès la petite enfance;

Considérant l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

Considérant que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

Considérant que les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

Considérant que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

Considérant que la MRC des Maskoutains invite les municipalités membres à proclamer le 20 novembre la Journée mondiale de l'enfance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer le 20 novembre Journée mondiale de l'enfance et d'encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

ADOPTÉE

18-10-180

**COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET –
DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

Considérant la demande d'appui financier reçue en date du 24 septembre du Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues est couverte en grande majorité par le bassin versant de la rivière Chibouet;

Considérant qu'au cours de l'année 2018, plusieurs projets ont été réalisés grâce à l'appui des municipalités et de plusieurs partenaires;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De remettre la somme de 1 000\$ au Comité de revitalisation de la rivière Chibouet, afin de l'aider à réaliser ses objectifs pour la prochaine année.

ADOPTÉE

18-10-181

**CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA – DEMANDE DE
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Considérant la demande de contribution reçue de Centraide Richelieu-Yamaska en date du 24 septembre 2018;

Considérant que cet organisme offre une gamme de services auprès de la population qui vivent des situations difficiles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

2 octobre 2018

De remettre la somme de 100\$ à cet organisme, afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

18-10-182

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante-cinq (20h45), il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2018.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
& secrétaire trésorière